

## INFORMATIONS GENERALES

---

**Branche :** EEP

**Famille professionnelle :** Vie scolaire

**Autres appellations :**

**Description générale :**

L'Assistant(e) de vie scolaire a pour objectif d'assister les élèves (jeunes enfants, enfants, adolescents, jeunes adultes) présentant des handicaps au sein de la classe et lors des sorties.

Il/elle accomplit des gestes techniques et aide aux gestes d'hygiène et aux gestes de la vie quotidienne, assure les conditions de sécurité et de confort et favorise la mobilité. Il/elle assure également un rôle éducatif à l'égard des élèves et contribue à l'adaptation des activités scolaires conduites par l'enseignant. Il/elle participe aux sorties de classe régulières ou occasionnelles dans le cadre des tâches ou des missions qui lui sont habituellement confiées auprès de l'élèves.

L'assistant(te) de vie scolaire est rattaché(e) hiérarchiquement à un cadre pédagogique (enseignant) ou éducatif ou directement au chef d'établissement. Il/elle est en relation fonctionnelle avec le personnel pédagogique, les agents de service et le personnel de restauration.

## ACTIVITES PRINCIPALES ET COMPETENCES

---

### Détection des difficultés rencontrés des élèves en situation de handicap

- Relayer les informations aux bons interlocuteurs en respectant le projet éducatif et le projet de l'établissement
- Identifier les comportements d'élèves en situation de handicap pendant et hors temps scolaire en les observant et en les écoutant
- Echanger avec l'équipe pour prendre le recul nécessaire et diagnostiquer les difficultés rencontrées par les élèves en situation de handicap

### Recherche de solutions pour venir en aide aux élèves en situation de handicap

- Elaborer des solutions adéquates avec l'équipe éducative pour venir en aide aux élèves en situation de handicap par l'identification des ressources, compétences

## Encadrement du travail des élèves en situation de handicap

- Adapter son action d'encadrement au travail de l'élève en fonction des instructions données par l'équipe pédagogique en tenant compte des pathologies de l'élève
- Adapter son action d'encadrement pour développer l'inclusion de l'élève en favorisant la communication avec les pairs
- Mettre en application les consignes relatives aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examen et dans les situations d'évaluations en respectant la réglementation
- Sensibiliser les autres élèves aux handicaps en favorisant les échanges et en valorisant l'élève
- Contribuer à la liaison entre les familles, les professionnels et l'établissement en identifiant son rôle, en faisant preuve de distanciation et de discrétion professionnelles
- Transmettre à l'écrit ou à l'oral de façon synthétique des comptes rendus de son action à l'équipe pédagogique, aux professionnels et aux familles

## Encadrement des repas des élèves en situation de handicap

- S'assurer que les élèves reçoivent le repas adapté à leur régime alimentaire en vérifiant le Projet d'Accueil Individualisé
- Adapter l'environnement du lieu de repas de l'élève en situation de handicap pour favoriser de la prise des aliments et de l'eau (si besoin installer les élèves à table, les aider à manger)

## Application des règles de sécurité et d'hygiène des élèves en situation de handicap

- Assurer la surveillance de l'élève en situation de handicap conjointement avec l'enseignant pendant les temps de classe et pendant les heures de récréation
- Prodiguer les gestes de premiers secours en cas d'urgence
- Assurer des soins corporels aux élèves en situation de handicap en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité

## Surveillance générale à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement

- Faire respecter le règlement intérieur par les élèves en respectant le niveau de délégation

## Animation d'activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs

- Adapter son action d'accompagnement en favorisant l'inclusion de l'élève en situation de handicap pendant les activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs
- Adapter les finalités des animations ayant été définies avec/par la communauté éducative en cohérence avec les pathologies des élèves

## Aménagement de l'espace de travail

- Aménager l'espace de travail et/ou vie de l'élève en situation de handicap en respectant son confort, sa sécurité matérielle et sa mobilité

## DOMAINES DE COMPETENCES

---

### Communication

- Relayer les informations aux bons interlocuteurs en respectant le projet éducatif et le projet de l'établissement

- Echanger avec l'équipe pour prendre le recul nécessaire et diagnostiquer les difficultés rencontrées par les élèves en situation de handicap
- Contribuer à la liaison entre les familles, les professionnels et l'établissement en identifiant son rôle, en faisant preuve de distanciation et de discrétion professionnelles
- Transmettre à l'écrit ou à l'oral de façon synthétique des comptes rendus de son action à l'équipe pédagogique, aux professionnels et aux familles

### Prise en charge des élèves

- Identifier les comportements d'élèves en situation de handicap pendant et hors temps scolaire en les observant et en les écoutant
- Adapter son action d'encadrement au travail de l'élève en fonction des instructions données par l'équipe pédagogique en tenant compte des pathologies de l'élève
- Adapter son action d'encadrement pour développer l'inclusion de l'élève en favorisant la communication avec les pairs
- Mettre en application les consignes relatives aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examen et dans les situations d'évaluations en respectant la réglementation
- Sensibiliser les autres élèves aux handicaps en favorisant les échanges et en valorisant l'élève
- S'assurer que les élèves reçoivent le repas adapté à leur régime alimentaire en vérifiant le Projet d'Accueil Individualisé
- Adapter l'environnement du lieu de repas de l'élève en situation de handicap pour favoriser de la prise des aliments et de l'eau (si besoin installer les élèves à table, les aider à manger)
- Assurer la surveillance de l'élève en situation de handicap conjointement avec l'enseignant pendant les temps de classe et pendant les heures de récréation
- Prodiguer les gestes de premiers secours en cas d'urgence
- Assurer des soins corporels aux élèves en situation de handicap en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité
- Faire respecter le règlement intérieur par les élèves en respectant le niveau de délégation
- Adapter son action d'accompagnement en favorisant l'inclusion de l'élève en situation de handicap pendant les activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs
- Aménager l'espace de travail et/ou vie de l'élève en situation de handicap en respectant son confort, sa sécurité matérielle et sa mobilité

### Animation et pédagogie

- Elaborer des solutions adéquates avec l'équipe éducative pour venir en aide aux élèves en situation de handicap par l'identification des ressources, compétences
- Adapter les finalités des animations ayant été définies avec/par la communauté éducative en cohérence avec les pathologies des élèves

## COMMENTAIRES / INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

---